

Déclaration de conformité CE

Par la présente, Boen déclare que ses parquets sont fabriqués et marqués en conformité avec la directive européenne - Produits de construction 89/106/EEC – et l'annexe ZA de la norme harmonisée européenne:

EN 14342 2005

Planchers et parquets en bois. Caractéristiques, évaluation de conformité et marquage

Type	parquet contrecollé
Épaisseurs	10, 11,5, 13, 14, 15, 20, 21, 23 mm
Densité	$\geq 500 \text{ kg/m}^3$
Réaction au feu	Dfl-s1
Emission de formaldéhyde	E1
Présence de pentachlorophénole	non détectée

Pour:
Boen AS
4658 Tveit
Norway



Thorleif Hals
CEO



BOEN